

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

 DGFiP N° 2033-B-SO 2023
 ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

Désignation de l'entreprise A2C BATIMENT - SIREN : 910661628										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2023		N-1 clos le 31/12/2022	
Ventes de marchandises				209		210							
Production vendue biens				dont export et livraisons intracommunautaires	215		214						
Production vendue services					217		218	1 051 104		417 665			
Production stockée							222						
Production immobilisée							224						
Subventions d'exploitation reçues							226						
Autres produits							230						
							232	1 051 104		417 665			
							234	306 480		157 130			
							236						
							238						
							240						
							242	106 634		141 759			
							244						
							250	444 582		55 461			
							252	158 183		32 729			
							254						
							256						
							262						
							260						
							264	1 015 879		387 079			
							270	35 225		30 586			
							280						
							290						
							294						
							300						
							306	5 284		4 588			
							310	29 941		25 998			
							312	29 941	314				
							316						
							318						
							322						
							324	5 284					
							330						
							251						
							998						
							999						
							997						
							342						
							346						
							655						
							643						
							645						
							647						
							648						
							641						
							990						
							649						
							352	35 225	354				
							356						
									360				
							370	35 225	372				

1. BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise A2C BATIMENT - SIREN : 910661628					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12					Durée de l'exercice précédent 11	
				Exercice N clos le 31/12/2023		
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2		Net 3
	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016		
	Immobilisations corporelles	028		030		
	Immobilisations financières (1)	040		042		
	TOTAL I (5)	044		048		
	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052		
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	68 152	070		68 152
	Créances autres (3)	072		074		
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	122 535	086		122 535
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	190 687	098		190 687
	TOTAL GENERAL (I + II)	110	190 687	112		190 687
PASSIF						Exercice N NET
	Capital social ou individuel			120		26 000
	Ecarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...			131		
	Report à nouveau			134		998
	Résultat de l'exercice			136		29 941
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I			142		56 939
	Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154	
	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		52 904
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		65 844
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N			169		15 000
	Produits constatés d'avance			174		
	TOTAL III			176		133 748
	TOTAL GENERAL (I + II + III)			180		190 687
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184

**A2C BATIMENT**

Société par Actions Simplifiée au capital de 26 000 €
21 RUE GAMBETTA, 93240 STAINS
RCS de BOBIGNY B 910 661 628

**Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire
de l'exercice clos le 31/12/2023*****Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat***

En date du 17/03/2024, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

**Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 29 941 €**

De la manière suivante :

Affectation de 2 600 € au compte Réserve Légale.

- le compte Réserve Légale est désormais créditeur de 2 600 €.

Affectation de 27 341 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créditeur de 28 339 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**